

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2024 04 07 004

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 9

Pouvoirs 4

Votants 13

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'avril à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 31 mars 2025

Présents : MM Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Justine JAMBON

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE, Rémi VASSEUR à Josette BALFIN, Amélie RAPHANEL à Justine JAMBON, Séverine RODET à Guy TAVERNIER

Absents et excusés : Michel CHANEL Lydia LEAO Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Justine JAMBON

OBJET : Approbation des comptes de gestion 2024 – budget principal et annexes

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que les comptes ont été régulièrement établis ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes (locaux commerciaux et photovoltaïques) par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 07 Avril 2025

Nathalie AZNAR -4e adjoint